

Tarifs périodiques de distribution de gaz**- Injection de gaz -****RESA S.A. Intercommunale****Période de validité :** du 01.01.2026 au 31.12.2026

	(EUR/kWh)	Code EDIEL	Producteur de gaz Cabine du producteur	Producteur de gaz Cabine du GRD
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution		G140	0,0000000	0,0008700
II. Tarif pour la gestion du rebours			N/A	N/A
Capacité de rebours souscrite par le producteur	(EUR/kW/an)	V	N/A	N/A
Volume nécessitant un rebours	(EUR/kWh)	V	N/A	N/A

Modalités d'application et de facturation :

L'ensemble des tarifs repris ci-dessus sont hors TVA

Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution

- La facturation du tarif pour l'utilisation du réseau de distribution par un producteur de gaz SER utilisant la cabine du GRD sera limitée à 50.000€/année civile.
L'évaluation de la limitation et l'éventuel remboursement seront réalisés annuellement au cours du mois de janvier de l'année Y+1.

Tarif pour la gestion du rebours

- Le service de rebours ne peut être proposé aux producteurs de Gaz SER par les GRD à l'heure de l'approbation des tarifs 2025-2029.
- Si ce service devait être rendu opérationnel au cours de la période régulatoire, un tarif serait soumis à l'approbation de la CWaPE en vertu de l'article 122 de la méthodologie tarifaire 2025-2029.